

## PENSIONNAIRES ÉLIGIBLES AU CANADA EN 1921

En Australie et en Nouvelle-Zélande, l'âge requis pour recevoir une pension au vieil âge est de 65 ans. D'après les statistiques de ces deux dominions britanniques en 1921, se rapportant au nombre de pensionnaires de vieil âge et à la population totale de chacun d'eux, nous pouvons calculer approximativement comme suit le nombre de personnes qui, au Canada en 1921, auraient les qualités requises pour recevoir une pension au vieil âge:

D'après les statistiques du recensement du Canada en 1921, nous avons une population de 8,788,483 habitants dont 419,107 de 65 ans et plus (214,367 de sexe masculin et 204,740 de sexe féminin).

L'Australie, avec une population, au 31 décembre 1921, de 5,510,229 habitants, payait le 30 juin 1921 une pension au vieil âge à 102,415 personnes. Cela équivaut à 19.2 pensionnaires pour chaque 1,000 de population. Sur cette base le Canada aurait 168,738 personnes ayant les qualités requises pour recevoir une pension au vieil âge.

La Nouvelle-Zélande, avec une population au 31 mars 1921 de 1,204,722 habitants (d'origine européenne), payait alors une pension au vieil âge à 19,837 personnes de 65 ans et plus, y compris les pensionnaires moaris. Cela équivaut à 16.6 pensionnaires pour chaque 1,000 de population. D'après ces chiffres le Canada aurait 145,888 pensionnaires éligibles.

Se basant sur la statistique d'Australie, le pourcentage des pensionnaires de vieil âge au Canada serait approximativement de 1.92 de notre population totale et approximativement de 40 pour cent de notre population âgée, à savoir les 419,107 personnes qui ont 65 ans et plus.

Se basant sur la statistique de la Nouvelle-Zélande, le nombre total de nos pensionnaires de vieil âge équivaudrait à 1.66 p. 100 de notre population totale, ou approximativement 35 pour cent des personnes âgées à savoir, les 419,107 personnes qui ont 65 ans et plus.

## TAUX DE PENSIONS

La plus haute pension au vieil âge qui puisse être obtenue en Australie est de 45 livres, 10 s., c'est-à-dire environ \$221.10 annuellement. En Nouvelle-Zélande, la pension maximum moyenne est de 36 livres 7 s., soit environ \$176.64 annuellement.

Le maximum de la pension en Grande-Bretagne a varié depuis 1918 alors qu'il était de 5 s. par semaine. Ayant sous le rapport du revenu les mêmes avantages, le pensionnaire de 1918, au taux actuel, recevrait 10 s. par semaine.

Le projet de loi Berger du 11 février 1924, qui fut présenté à la chambre des représentants à Washington, préconise de donner \$8.00 par semaine à toute personne parvenue à l'âge de 60 ans, pourvu que le revenu individuel n'exécède pas \$8.00 par semaine et une pension moindre si le revenu dépasse \$8.00 par semaine.

Tous les systèmes de pensions ci-devant sont établis sur le principe non contributif. Ces statistiques et ces taux peuvent donner une idée assez juste de ce qu'il en coûterait au Canada d'établir un système de pensions au vieil âge si ce système était non contributif. Les systèmes européens, à l'exception de la Grande-Bretagne, sont tous, ou à peu près, contributifs de la part des employés, des employeurs et de l'Etat. L'établissement d'un système de pensions au vieil âge semble une ligne de conduite adoptée dans plusieurs pays d'Europe.